

Rappel : Les modalités de livraison du journal évoluent, pensez à vous abonner

La Volonté Paysanne du Gers est le journal technique agricole incontournable, vecteur de développement agricole pour toutes les entreprises agricoles en activité.

A partir d'avril, les modalités de diffusion évoluent. Un numéro du journal est livré gratuitement dans chaque entreprise agricole gersoise, qu'elle exerce à titre principal, secondaire ou exploite une parcelle de subsistance. Une entreprise agricole, c'est une exploitation en nom propre ou une exploitation sociétaire. Votre exploitation agricole reçoit un exemplaire gratuit et vous souhaitez un abonnement complémentaire : tarif réduit : 20 € TTC.

Autre tarif préférentiel* : abonnement annuel de 10 € TTC pour continuer à recevoir le journal
Vous êtes : retraités agricoles, propriétaires fonciers, bailleurs, salariés d'exploitations agricoles. La gratuité de votre abonnement prendra fin au **30 avril**. Si vous souhaitez continuer à le recevoir sans rupture, vous pouvez dès à présent nous retourner le bulletin d'abonnement ci-joint pour l'année 2017.

* Pour bénéficier du tarif préférentiel vous devez présenter un justificatif de cette qualité.

Rappel : le tarif de base de l'abonnement annuel est de 35 € TTC (cf page 11).

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers Volonté Paysanne du Gers - Service abonnements - Tél. 05.62.61.77.03.

Bulletin d'abonnement 2017 - La Volonté Paysanne du Gers



Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité recevoir la Volonté Paysanne du Gers.

L'abonnement annuel est de 10 € TTC par année civile.

Il s'entend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, quelle que soit la date de souscription (Les n° parus avant la date de souscription vous seront livrés).

Espérant vous compter très prochainement parmi nos fidèles lecteurs, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous.

✂

COUPON A RETOURNER

Mme M. Nom :Prénom :

Raison sociale/ Qualité* :

Adresse du siège social :

N SIRET :

N° PACAGE :

Adresse de livraison du journal si différente :

.....

Tél :Portable :

Mail :

Nombre :

Tarif :

Abonnement à La Volonté Paysanne du Gers au prix de 10 € TTC

Montant total à régler :

Renouvellement par tacite reconduction

Justificatifs à joindre pour valider l'abonnement :

Attestation affiliation MSA (anciens exploitants agricoles, salariés d'exploitations agricoles)

Dernier avis d'imposition à la taxe foncière (bailleurs et propriétaires fonciers)

Mode de règlement :

Prélèvement automatique

(mandat de prélèvement SEPA ci-joint à compléter et signé, accompagné d'un RIB)

Chèque à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Gers

Carte Bancaire

Expiration :

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Crypto

Date :

Signature :

Durée - Renouvellement : Le présent contrat d'abonnement prend effet à date de signature et reste en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile. Il est renouvelable par tacite reconduction au tarif en vigueur pour l'année concernée- **Résiliation :** Le présent contrat d'abonnement pourra être résilié par chacune des parties, par courrier ou par mail, moyennant un préavis de deux mois avant la date de renouvellement du présent contrat.

* **Qualité :** exploitant agricole, Ancien exploitant agricole, salarié d'exploitation agricole, bailleur, particulier, organisme...

Siège Social : Route de Mirande – BP 70161 32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.77.77 / Fax. : 05.62.61.77.07 / Email : ca32@gers.chambagri.fr